RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2015 sous le numéro de dépôt 15704

90B3659

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
26 MAI 2015
DEPOT N° 15704

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 57-59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL-MALMAISON
719 807 406 ~ R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 8 AVRIL 2015

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 31 mars 2015 :

Tour SOCIETE GENERALE
17, Cours Valmy
PARIS LA DEFENSE 7
Salle G 26-509

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

Laurent GOUTARD	Administrateur - Président
Gérard TOUATI	Administrateur - Directeur Général
Philippe AYMERICH	Administrateur
Marie-Christine DUCHOLET	Administrateur
Caroline GUILLAUMIN	Administrateur
Didier HAUGUEL	Administrateur
Diony LEBOT	Administrateur
SG Financial Services Holding représentée par Claire DUMAS	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Claire GOIZET	Secrétaire Général
Julien OCHONISKY	Directeur Général Délégué
Daniel DRION	Directeur Financier
ERNST & YOUNG AUDIT Représenté par Vincent ROTY	Commissaire aux Comptes
DELOITTE ET ASSOCIES Représenté par Julien KOSCIEN	Commissaire aux Comptes
Franck MARTZ	Déléguée du Comité d'Entreprise

SONT ABSENTS EXCUSES :

Frédéric JACOB-PERON	Administrateur
Jessie ADERIC	Déléguée du Comité d'Entreprise
Gwenola AMARA	Déléguée du Comité d'Entreprise
El Hadji DIALLO	Délégué du Comité d'Entreprise

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°15704 en date du 26/05/2015

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Laurent GOUTARD préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Claire GOIZET assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Examen du rapport de gestion ;
3. Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
4. Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
5. Proposition d'affectation du résultat ;
6. Examen du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne ;
7. Examen du rapport annuel relatif au Contrôle interne ;
8. Examen du projet de l'annexe « Protection de la clientèle » ;
9. Examen des seuils de significativité et des incidents significatifs ;
10. Examen de la création du comité des risques ;
11. Examen de la délégation du comité des nominations et du comité des rémunérations aux comités de la Société Générale ;
12. Situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes ;
13. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
14. Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
15. Réexamen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs ;
16. Information sur l'acquisition des actions de DISPONIS détenues par la Compagnie Générale de Location d'Equipements ;
17. Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
18. Examen des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
19. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est lu et approuvé à l'unanimité.

2. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION

Le Président donne la parole successivement à Gérard TOUATI, Directeur Général, Julien OCHONISKY, Directeur Général Délégué en charge particulièrement du Financement aux Entreprises, et Daniel DRION, Directeur Financier, qui, en fonction de leur domaine de compétence, retracent l'activité de la Société au cours de l'exercice 2014. A l'issue de leur

exposé, Gérard TOUATI présente au Conseil le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée.

Après délibération, le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est alors approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

3. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Le Président présente et commente au Conseil les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui font ressortir un bénéfice de 44 514 K€.
Après délibération le Conseil, à l'unanimité, arrête les comptes consolidés qui viennent de lui être présentés.

4. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Le Président présente et commente au Conseil les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Le résultat net après impôt s'établit à.....	45 097 412,43 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de	19 528 394,00 €
Le montant à répartir est de	64 625 806,43 €

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête, définitivement, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant de 64 625 806,43 € comme suit :

Distribution d'un dividende de 23,00 € par action, Soit pour 1 959 861 actions	45 076 803,00 €
Report à nouveau d'un montant de.....	19 549 003,43 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2015.

6. EXAMEN DU RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Président donne lecture au Conseil de son rapport sur les conditions d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le Président précise que ce rapport sera joint au rapport de gestion et porté à la connaissance des Actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

7. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU CONTROLE INTERNE

Le Président donne la parole à Claire GOIZET, Secrétaire Général qui rappelle au Conseil qu'il doit être établi un rapport en application des articles 42, 43 et 43-1 du règlement n° 97-02 qui a pour objet de rendre compte de l'activité du contrôle interne et qui retrace les dispositifs de mesure de surveillance et d'encadrement des risques au sein du Groupe Franfinance, pour l'exercice écoulé.

Claire GOIZET précise que ce rapport se présente en deux parties indissociables :

- une partie générale qui rend compte des conditions dans lesquelles le Contrôle Interne et la surveillance des risques sont assurés au sein du Groupe Franfinance et qui s'applique à l'ensemble des sociétés qui concourent à l'activité du Groupe, qu'elles soient financières ou non.
- une partie spécifique à chaque société de financement (Franfinance, Sogefinancement, Compagnie Financière de Bourbon, Disponis).

Claire GOIZET présente au Conseil une synthèse du rapport.

Claire GOIZET indique au Conseil les principaux risques encourus par la Société ainsi que les mesures mises en œuvre pour les maîtriser. A ce titre, elle précise que ces risques portent notamment sur les risques de crédit, de liquidité, de taux, de non-conformité, de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, opérationnels et comptables.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité le rapport 2014 établi en application des articles 42, 43 et 43-1 du règlement n° 97-02 du CRBF du Groupe Franfinance, tel qu'il lui a été présenté et valide les différentes mesures présentées dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

8. EXAMEN DU PROJET DE L'ANNEXE « PROTECTION DE LA CLIENTELE »

Le Président donne la parole à Claire GOIZET pour présenter au Conseil le projet de l'Annexe « Protection de la Clientèle ».

Claire GOIZET expose au Conseil les réponses apportées aux questionnaires en précisant qu'un questionnaire par activité a été établi.
Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet de l'annexe « protection de la clientèle » tel qu'il lui a été présenté.

9. EXAMEN DES SEUILS DE SIGNIFICATIVITE

Le Président rappelle au Conseil que, selon la procédure du Groupe SG, FRANFINANCE devra informer SGPM de la survenance d'incidents significatifs, à charge pour cette dernière de les transmettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Président indique au Conseil que le seuil de déclaration des incidents significatifs est actuellement fixé à 1 M€ et propose au Conseil de maintenir ce seuil.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le seuil à 1 M€.

10. EXAMEN DE LA CREATION D'UN COMITE DES RISQUES

Le Président informe le Conseil du contenu des dispositions de l'article L.511-89 du Code Monétaire et Financier complété par les dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014. Il indique qu'aux termes de ces dispositions, les sociétés de financement dont le total de bilan social ou consolidé est supérieur à 5 milliards d'euros constituent un comité des risques.

Le Président précise au Conseil que le total de bilan de la Société excède le seuil ci-dessus et que les dispositions précitées lui sont donc applicables.

Le Président propose au Conseil de nommer les premiers membres du comité des risques :
- Claire DUMAS ;
- Frédéric JACOB-PERON.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un comité des risques, de nommer Claire DUMAS et Frédéric JACOB-PERON membres du comité des risques et donner tous pouvoirs aux membres pour désigner d'autres personnes pour participer aux travaux du comité des risques.
Les membres du Conseil conviennent de désigner Claire DUMAS, Présidente du comité des risques.

Le règlement du Conseil d'Administration déterminera les modalités de fonctionnement du comité des risques.

11. EXAMEN DE LA DELEGATION DU COMITE DES NOMINATIONS ET DU COMITE DES REMUNERATIONS AUX COMITES DE LA SOCIETES GENERALES

Le Président indique au Conseil que, conformément aux dispositions de l'article L.511-89 du Code Monétaire et Financier complété par les dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, la Société devra créer un comité des nominations et un comité de rémunérations.

Le Président précise que lorsqu'une société assujettie appartient à un Groupe, les fonctions des ces comités peuvent être assurées au niveau d'une autre société du même Groupe après accord des organes délibérants respectifs des deux sociétés concernées.

Le Président informe le Conseil que le Conseil d'Administration de la Société Générale s'est engagé, lors de sa réunion du 15 janvier 2015, à accepter la délégation des fonctions des comités des nominations et des rémunérations.

Le Président propose que les fonctions des comités des nominations et des rémunérations soient assurées par les comités des nominations et des rémunérations de la Société Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de déléguer les fonctions dévolues au comité des nominations et au comité des rémunérations prévues par la réglementation aux comités de Société Générale et que notre Conseil sera destinataire des informations le concernant.

12. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine ensuite la situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil constate que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire, DELOITTE ET ASSOCIES et suppléant, BEAS arrivent à échéance.

13. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président informe le Conseil que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a émis un avis positif sur le renouvellement des Commissaires aux Comptes par un courrier du 20 mars 2015

Le Conseil, après avoir examiné la situation des mandats des commissaires aux comptes, constate que les mandats de :

- DELOITTE et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et décide de proposer à l'Assemblée Générale son renouvellement pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- BEAS, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et décide de proposer à l'Assemblée Générale son renouvellement pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

14. EXAMEN DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare que, dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial.

15. REEXAMEN DES CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Le Président expose au Conseil que conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration devra réexaminer chaque année les

conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Président indique au Conseil que sont concernées par cette réglementation, les deux protocoles d'accord conclus entre la Société Générale, Sogefinancement, Franfinance Location et Franfinance

- Le protocole d'accord et son avenant relatif à EXPRESSO signés respectivement le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1997;
- Le protocole d'accord et son avenant relatif à ALTERNA signés respectivement le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1998.

Le Président expose au Conseil le contenu des deux protocoles et leurs conditions d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la poursuite de l'exécution de ces protocoles d'accord.

16. INFORMATION SUR L'ACQUISITION DES ACTIONS DE DISPONIS DETENUES PAR LA COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS

Le Président informe le Conseil que conformément à sa décision du 8 avril 2014, un dossier de demande d'agrément pour acquérir les actions de DISPONIS détenues par la Compagnie Générale de Location d'Equipements a été déposé auprès de l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution.

17. FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire,

Le vendredi 22 mai 2015 à 9h
au siège social
57-59 avenue de Chatou – 92 500 Rueil-Malmaison

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Rappel des dividendes précédents ;
6. Approbation des conventions réglementées ;
7. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
9. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

18. EXAMEN DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil examine et adopte, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date et aux heures ci-dessus indiquées.

19. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARTZ, délégué du Comité d'entreprise, est intervenu pour faire part au Conseil des attentes des salariés concernant l'opportunité d'obtenir les mêmes avantages que les collaborateurs de la Société Générale suite au rattachement de Franfinance au réseau Banque de Détail en France (BDDF).

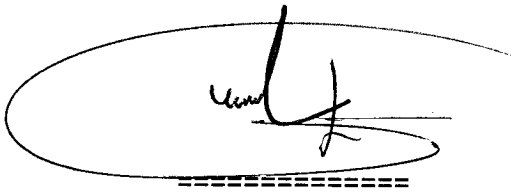
Le Président indique que l'interrogation des collaborateurs est fondée et que cela va dans le sens d'un renforcement de l'appartenance de Franfinance au groupe Société générale.

Le Président explique que ce sujet a déjà été abordé et que la difficulté invoquée résulte du fait que Franfinance et la Société Générale ne sont pas soumises à la même convention collective.

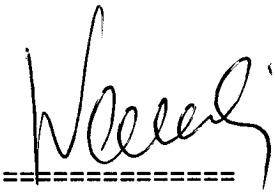
Le Président indique qu'il va demander à la Direction des Ressources Humaines de BDDF de reprendre le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.



Le Président



Un Administrateur